

PROGRAMME des sessions DPC

INSCRIPTION UNIQUEMENT AUPRES DE L'ODPCPsy-AEFCP

Sans obligation d'inscription aux Journées de la SIP

SESSIONS DE DPC ORGANISÉES PAR L'ODPCPsy

JEUDI 2 OCTOBRE 2025 : 8h30 > 12h30

Se présenter à 8h au PALAIS DES CONGRÈS

60 Chem. des Sables • 06160 Antibes



L'ODPCPsy-AEFCP est un organisme de formation professionnelle enregistré sous le numéro 846 919 379 69
Organisme certifié QUALIOPI

Renseignements et inscriptions :

Secrétariat SIP-SPH-AEFCP

Centre Hospitalier Le Vinatier - PC Pôle Ouest - Bâtiment 312

95 bd Pinel - 30039 - 69678 BRON cedex

Secrétaire : Aicha RAMDANI - secretariatSIP2@gmail.com - 04 37 91 52 21



NOS PROGRAMMES DE DPC S'ADRESSENT SELON LA THEMATIQUE AUX PSYCHIATRES ET A TOUS LES AUTRES MÉDECINS, PUBLICS OU PRIVÉS, SALARIÉS OU LIBÉRAUX

Tous les DPC présentés ici sont valorisables au titre du DPC après leur publication par l'ANDPC. Aucune avance de frais si votre employeur passe convention avec l'AEFCP-ODPCPsy.

LES 3 TYPES D'ACTIONS DE DPC IMPOSÉES AUX MÉDECINS PAR L'HAS SONT :

Des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques, des actions de gestion des risques et des actions de formation. Les actions peuvent être suivies de façon indépendante ou être associées dans le cadre d'un même programme. Il faut valider deux actions tous les 3 ans.

L'ODPCPsy PROPOSE des PROGRAMMES DPC EN PRESENTIEL - SEUL UN PROGRAMME POSSIBLE PAR INSCRIPTION

TARIF : 650€ PAR PROGRAMME

DPC N°17202424014

Prescrire un psychotrope en périnatalité

Anthony BEGUE

DPC N°17202425015

Prescription des psychotropes chez l'enfant et l'adolescent

Jean CHAMBRY

DPC N°17202425016

Les fonctions exécutives chez l'enfant

Antoine FRADIN

DPC N° 17202425017

Addiction au cannabis de l'adolescent de l'adulte jeune

Alain DERVAUX

DPC N°17202425018

Troubles du comportement dans les troubles du spectre autistique chez l'adolescent et l'adulte jeune avec trouble du développement intellectuel : démarche diagnostique et thérapeutique

Bertrand WELNIARZ

DPC N°17202425019

Psychopharmacologie - Intérêt clinique du monitoring plasmatique des psychotropes et du génotypage des cytochromes P450

Marion PERIN-DUREAU

DPC N° 17202425020

L'arrêt du tabac chez les personnes souffrant de troubles mentaux: le programme MPOWER et la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac

Joao Mauricio CASTAIDELLI MAIA

DPC N° 17202425021

TDAH : spécificités diagnostiques et thérapeutiques de l'enfant à l'adulte

Marc-Antoine CROCQ

DPC N° 17202425022

Trouble Stress Post-Traumatique (TSPT) et psychothérapies EMDR, /CV, thérapies narratives

Pascal FAVRE

DPC N° 172025***** en cours d'enregistrement

Troubles dépressifs de la personne âgée : stratégies diagnostiques et thérapeutiques

Alexis LEPETIT

FORMALITÉS, RENSEIGNEMENTS & INFORMATIONS

Secrétariat de la SIP - T. 04 37 91 52 21 - secretariatSIP2@gmail.com

RÉFÉRENCES SUR LE SITE ANDPC : ORGANISME ODPCPSY-AEFCP, N°1720

L'inscription ne comprend que la participation à un programme de DPC et se fait séparément d'une éventuelle inscription aux Journées de la Société de l'Information Psychiatrique

POUR VOUS INSCRIRE

1

REMP LISSEZ LE BULLETIN CI-DESSOUS

(pour tout renseignement/information, n'hésitez pas à nous appeler)

2

VOUS EXERCEZ EN ÉTABLISSEMENT HOSPITALIER > 2 SOLUTIONS

• VOTRE ÉTABLISSEMENT COTISE À L'ANFH

Pour le DPC des médecins (quel que soit le % de cotisation) : vous nous adressez le bulletin d'inscription en prenant bien soin de noter les coordonnées de votre établissement, pour que nous leur adressions directement une proposition de convention et, en parallèle, vous demandez à votre établissement de vous inscrire sur le site de l'ANFH (en indiquant le n° et le sigle de l'organisme et le n° du programme). Vos frais de déplacement pourront également être pris en charge par l'ANFH, selon les règles en vigueur.

• VOTRE ÉTABLISSEMENT NE COTISE PAS À L'ANFH

Soit vous nous adressez le bulletin d'inscription en prenant bien soin de noter les coordonnées de votre établissement, pour que nous leur adressions directement une proposition de convention. Soit vous nous adressez le bulletin d'inscription avec un chèque du montant de l'inscription et demandez à votre établissement le remboursement de vos frais d'inscription et de déplacement, comme à l'accoutumée et selon les règles en vigueur pour la FMC.

3

VOUS EXERCEZ EN LIBÉRAL

Vous vous inscrivez sur le site de l'ANDPC (www.mondpc.fr) et vous remplissez le formulaire ci-dessous. Vous n'avez pas à engager de frais d'inscription. Pour des renseignements plus précis sur les indemnités, consultez le site de l'ANDPC à la page <https://www.mondpc.fr/mondpc/forfaitsdpc/18>.



INFORMATIONS PERSONNELLES (écrire en lettres capitales - remplir un bulletin par personne - un seul bulletin par personne)

Mr ☐ Mme ☐ Nom Prénom

Profession

N° RPPS (disponible sur www.conseil-national.medecin.fr/annuaire)

Adresse

CP Ville

E-mail (obligatoire et lisible)

Personnel

Professionnel

N° du programme de DPC choisi : 17202024

Titre du programme DPC choisi

Etablissement

Adresse de l'établissement

CP Ville

E-mail formation continue Tél.

Les Personnes en situation de Handicap bénéficient de modalités d'accès aux programmes DPC adaptées. Les organisateurs des programmes DPC savent mettre en œuvre les conditions requises pour l'accueil dans de bonnes conditions des Personnes en Situation de Handicap (PSH). Veuillez nous faire savoir si vous êtes dans cette situation.

DOCUMENT À RETOURNER POUR INSCRIPTION AU DPC AVANT LE 20/09/25 • INSCRIPTION DÉFINITIVE DÈS L'ENCAISSEMENT DU PAIEMENT

avec le règlement le cas échéant (chèque à l'ordre de ODPCPsy-AEFCP) à :

SECRÉTARIAT SIP-ODPCPSY • PC Pôle Ouest • CH Vinatier • 95 bd Pinel • BP 30039 • 69678 Bron Cedex

En cas d'annulation par écrit avant le 20 septembre 2025, les frais d'inscription seront retournés ou remboursés. Après cette date, aucun remboursement ne sera possible.